



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 01 février 2021 à 20 heures 00 minutes
Salle polyvalente de Waltenheim

Présents :

M. BRUYÈRE Thierry, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, Mme HEINTZ Francine, Mme HERBY Chantal, M. KUENTZ Anthony, Mme KUNTZ Valérie, Mme LE MAITRE Katia, Mme MARTIN Barbara, M. MASSE Benoît, Mme MONDIÈRE Virginie, M. SCHERRER Serge, M. SCHOTT Jean Louis, M. STAMPFLER Timothé, Mme STREISSEL Patricia, M. VIDALE Patrick

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme PILLAUD Anne-Laure

Président de séance : M. SCHOTT Jean Louis

1 - Approbation du conseil municipal du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les conseillers municipaux pour lecture, est approuvé et signé séance tenante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Autorisation de dépense d'investissement avant le vote du budget 2021

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - article 37 ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la

limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Crédits 2020	Autorisations 2021
2188 opération 11	Autres immobilisations corporelles	6 380 €	1 595 €
TOTAL			1 595 €

Nature du projet pour 2021 : cette somme financera l'acquisition d'un souffleur à dos pour le service technique.

Cette dépense sera inscrite à l'article 2158 autres installations, matériel et outillage technique opération 19.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2020.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Examen devis - nettoyage hotte

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le nettoyage, dégraissage de la hotte est obligatoire pour les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Monsieur le Maire a fait appel à la société LRS de RAEDERSHEIM afin qu'il établisse un devis. Elle propose le nettoyage, dégraissage et la désinfection totale de la hotte :

- 1 hotte de 3.20m x 0.90m
- 6 filtres inox
- 3 petites plaques inox
- 1 conduit vertical de 2m
- 1 conduit horizontal de 1m
- 1 moteur interne « sera ouvert pour le nettoyage »

ainsi que les différents éléments de la cuisine :

5 tables, 5 frigos, le congélateur, les 3 friteuses, le piano, la plancha, le chauffe-assiettes, le détartrage de la machine à laver, le nettoyage des murs, sol et plafond.

Pour un total TTC de 1 695.60 €.

Monsieur le Maire rajoute que rares sont les entreprises spécialisées dans le dégraissage des hottes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim

APPROUVE le devis de l'entreprise LRS,
CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire la dépense au budget communal 2021,
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Carte de crédit pour la commune - achat internet

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que de nombreux achats, notamment pour le service technique, se font par internet.

En effet, certains articles sont introuvables dans les magasins habituels, les prix sont plus avantageux sur internet.

Cependant les achats par internet nécessitent des paiements par des virements bancaires avant l'exécution des travaux, incompatibles avec les règles de comptabilité de la fonction publique territoriale.

Afin de remédier à ce problème, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une carte de crédit du Trésor. Cette carte est gratuite. Il suffit juste de créer une régie d'avance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim

AUTORISE la création d'une régie communale en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales,
ACCEPTE la mise à disposition d'une carte de crédit du Trésor,
CHARGE Monsieur le Maire de rédiger l'ensemble des actes y afférents,
CHARGE Monsieur le Maire de nommer un régisseur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Saint-Louis Agglomération - groupement de commande urbanisme

Depuis 2017, Saint-Louis Agglomération met à disposition de ses communes membres, un service commun d'application du droit des sols qui instruit les autorisations d'urbanisme.

Or, de nouvelles obligations réglementaires en matière de dématérialisation du dépôt et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme doivent s'appliquer aux communes de plus de 3 500 habitants à partir du 1er janvier 2022.

Ces nouvelles obligations justifiant notamment la mise en place d'une solution numérique, sous la forme d'un guichet unique des autorisations d'urbanisme (GNAU), Saint-Louis Agglomération propose la mise en place prochaine d'un groupement de commandes entre

l'Agglomération et les communes membres intéressées par l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance dudit guichet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim

N'ADHERE PAS au groupement de commande proposé par Saint-Louis Agglomération pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance dudit guichet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Commissions communales

Ecologie et labellisation

Les membres de la commission se sont réunis à la Mairie le lundi 18 janvier 2021 à 20H, sous la Présidence de Monsieur Fabrice DUBOULOZ-MONNET.

La commission a tout d'abord discuté des grandes lignes et objectifs qu'elle aura à accomplir durant les 5 prochaines années. Elle a ensuite débattu des idées de projet soumises l'été dernier par Thierry BRUYERE. Ainsi, pas loin de 30 propositions, regroupées par thème, ont été validées par les membres. Les principaux thèmes retenus sont :

- Biodiversité,
- Economie d'énergie,
- Labélisation,
- Diminution de la pollution,
- Sensibilisation,
- Financement de projets.

A chaque idée a été attribué un commentaire ou une description succincte du projet, ainsi que l'action ou la proposition à mettre en œuvre et enfin le responsable du suivi de cette action. De plus, Virginie MONDIERE a réalisé un résumé interactif des différentes idées sous format Excel permettant la mise à jour intuitive et le suivi du document.

La commission a décidé de se focaliser dans un premier temps sur les projets nécessitant le moins de temps et d'argent. À titre d'exemples ont été retenus le thème Labélisation avec la démarche pour l'obtention des libellules, le thème Biodiversité avec l'hôtel à insectes ou la protection des batraciens, et enfin le thème Economie d'énergie avec la proposition de suppression de l'illumination nocturne de l'église.

Concernant la communication et l'interactivité au sein de la commission, un groupe WhatsApp a été créé afin de favoriser l'efficacité des échanges entre les membres.

Aînés et fêtes et cérémonies

Les membres de la commission se sont réunis à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Serge SCHERRER.

Vu la situation sanitaire actuelle, les membres proposent :

- 8 mai dépose de gerbe au monument aux morts avec un minimum de personnes,

- 14 juillet sans feux d'artifice ni musique, dépose de gerbe au monument aux morts et selon la conjoncture, défilé avec les villageois jusqu'à la salle polyvalente et vin d'honneur et petit encas (viennoises ou saucisses barbecue) offert par la commune.

- Sortie des aînés, si possible cette année courant du mois de septembre ou reporté à l'année prochaine.

Plusieurs propositions sont à l'étude :

- Sortie à Beaune, visite des hospices, restaurant suivi d'une dégustation de vins dans une cave.

- Sortie dans le Doubs, visite d'une fromagerie, restaurant suivi d'une visite du saut du Doubs.

- Sortie dans le nord de l'Alsace, visite de la ligne Maginot, restaurant et visite du plan incliné d'Arzviller.

La commission se réunira à nouveau courant mars pour voir si l'un des membres a de nouvelles propositions.

7 - Commissions Saint-Louis Agglomération Commission santé

Elle s'est réunie le 19 janvier 2021, la commune de Waltenheim est représentée par Mme Virginie MONDIERE.

Une étude a été réalisée en 2019 pour mieux connaître la population, son accès aux soins, ainsi que les professionnels de santé sur le territoire.

3 axes de travail ont été identifiés :

- Prévention et promotion de la santé à notamment manque de soignants pour personnes âgées, handicapées, peu d'intervenants à domicile.

- Démographie médicale et attractivité à aider les médecins à venir s'installer.

- Coordination et exercice pluridisciplinaire et document « mieux ensemble » avec liste des pros de santé, créer une plateforme web avec annuaire, temps de rencontres (lien ville-hôpital) etc.

Cette liste est en train d'être établie avec chacun des représentants des communes.

Ces résultats n'ont pas encore été donnés aux acteurs de l'étude, ils vont l'être bientôt et faire le lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour définir les actions.

Un constat alarmant : il faut de nouveaux médecins généralistes ! Rien qu'à St Louis, 4 médecins vont quitter dans les 2 ans qui viennent.

Que peuvent faire les petites communes ?

Il y a peu de chance qu'un médecin seul vienne s'installer dans un petit village, car il sera sans doute submergé – il faudrait sans doute un regroupement.

Idée: répertorier les logements ou cabinets disponibles, pour les mettre en commun à l'échelle du territoire

Projet centre de dialyse

Projet mené par l'association AURAL Utilisation Rein Artificiel à but non lucratif qui est déjà présente dans toute l'Alsace.

Lieu : à côté de la clinique de Saint-Louis. Le permis de construire a été déposé en 2020, la construction va commencer sans tarder. Ce projet est vital pour la pérennité de la clinique.

Autres projets sur même site : maison de santé (privée, société « perspective ») et foyer d'accueil spécialisé.

MSP Bartenheim (Maison de Santé Pluridisciplinaire)

La MSP de Bartenheim est un projet totalement privé : les professionnels doivent prendre part à la société à hauteur de la surface de leur cabinet, pas moyen de louer. SLA a été sollicitée par certains professionnels pour les aider contre le promoteur. En effet, la MSP est labellisée par l'ARS donc SLA, même sans la compétence « santé », va tout faire pour aider, même si elle ne peut pas intervenir juridiquement.

Maison de santé SLA à Folgensbourg

Intéressant : chaque maison de santé fonctionne comme elle le souhaite. À Folgensbourg, SLA en est propriétaire. Elle a ouvert en 2015 (construite à l'époque par la com -com de la porte du Sundgau)

Elle accueille des professionnels de santé ainsi que le pôle de proximité de SLA (car 1/3 du bâtiment était inoccupé jusqu'en 2017). Les locaux sont loués aux pros de santé libéraux.

Pas vraiment « rentable » : SLA a monté un budget annexe pour la maison de santé à l'équilibre en exploitation, mais pas si on considère le financement. Finalement, ce budget a été intégré dans le budget général.

A Blotzheim pour donner un autre exemple, c'est une maison de santé privée, qui fonctionne très bien, avec un montage simple bailleur/locataire.

Commission valorisation des déchets

Elle s'est réunie le 13 janvier 2021, la commune de Waltenheim est représentée par M Benoît MASSE.

Le service de collecte des ordures ménagères regroupe les 3 anciennes collectivités avec des modes de gestion différents.

- Secteur St Louis : ordures ménagères résiduelles et biodéchets collectés en porte à porte,
- Secteur Sierentz : ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte (SUEZ),
- Secteur du Sundgau : ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte (Véolia).

Les déchetteries du territoire ont collectées 16 374 tonnes réparties comme suit :

- 64% pour les déchetteries de Village-Neuf et de Kembs,
- 25% pour les déchetteries de Sierentz et Bartenheim,
- 11% pour les déchetteries de Leymen et Michelbach-Le-Haut.

Les objectifs du mandat 2020-2026 :

Mise en œuvre d'une harmonisation de la fiscalité sur l'ensemble du territoire :

- CA3F et CC des pays de Sierentz sont sur une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les taux sont respectivement de 11,49% (CA3F), 10,98% (CC Sierentz),
- CC Porte du Sundgau est sur une redevance des ordures ménagères. Taux de 11,34% (CC Sundgau).

Il s'agirait de les harmoniser en Taxe d'enlèvement à un taux de 11,49%.

Optimisation et harmonisation des services :

- Le tri des biodéchets sera une obligation réglementaire en 2024, ainsi une proposition est faite de doter tous les habitants de 3 types de bacs de collectes :
 - 1 bac pour les ordures ménagères résiduelles collecté tous les 15 jours,
 - 1 bac pour les emballages collecté tous les 15 jours,
 - 1 bac pour les biodéchets collecté toutes les semaines.

Réduction des déchets et mise en œuvre du Programme Local de Prévention :

- Des actions tel que des réunions d'Eco-exemplarité, sensibilisation du public, ateliers zéro-déchets, évitement des biodéchets (ventes de composteurs et lombricomposteurs ont été effectuées en 2019, 2020 et continueront en 2021).
- Une action sur la promotion des couches lavables va être mise en œuvre en 2021.

Projet de centre de tri de Blotzheim :

Initié par CA3F, avant-projet définitif acté avec flux spécifique pour les déchets verts, une ressourcerie (mise à disposition de matériel/ameublement réparable à des associations). Ce projet sera réintroduit au niveau de SLA dans le cadre d'un futur schéma directeur.

Problématique du centre de transfert :

Le marché actuel de transfert des ordures ménagères de l'ex C3F prendra fin le 31/12/2022. Il existe des incertitudes importantes quant à sa pérennisation. Si une nouvelle solution doit être trouvée, elle entraînera des coûts importants (terrain et taxe).

Commission transfrontalières

La commission s'est réunie par visio-conférence le jeudi 21 janvier 2021 à 18h00 sous la Présidence de M. Thomas ZELLER, Maire de Hégenheim, et Vice-président de Saint-Louis Agglomération.

La commune de Waltenheim est représentée par M. Fabrice DUBOULOZ-MONNET.

Accueil :

La réunion a débuté par un tour de table suivi par une introduction de M. ZELLER sur les raisons de l'existence de la commission des Affaires Transfrontalières. En effet, il a précisé qu'il y avait une forte interdépendance en matière d'emploi et de mobilité au sein de la région des Trois Frontières. La direction des Affaires Transfrontalières fait partie aujourd'hui du Pôle de l'Aménagement et du Développement du Territoire.

Rappel du rôle et missions de la commission :

M. ZELLER a mentionné que la commission était une plate-forme d'échanges et d'information sur les actions menées par SLA dans ce domaine. Elle contribue à initier des

projets transfrontaliers et proposer des avis sur l'orientation stratégique de SLA au niveau transfrontalier. Notre rôle en tant que membre de la commission : le pouvoir d'informer, voire d'alerter sur des points liés aux projets futurs.

SLA et la coopération transfrontalière

- *Présentation du service et ses missions :*

La coopération transfrontalière représente un total de 900000 habitants répartis sur 3 pays avec le poids démographique suivant : Allemagne (28%), France (8%) et Suisse (64%).

Des collaborations ponctuelles ont eu lieu depuis le début du 20^{ème} siècle, pour devenir plus institutionnalisées à partir des années 2000. Les instances transfrontalières au niveau local sont INFOBEST, Eurodistrict Trinational de Bâle, Conseil Consultatif, IBA Basel, AggloBasel, Conférence du Rhin Supérieur et le Conseil Rhénan.

- *Projets en cours menés par SLA :*

- Le Parc des Carrières : Bâle, Allschwil, Hégenheim et Saint-Louis
Aménagement des carrières existantes en couloir écologique avec un début du projet prévu au premier trimestre 2021 pour une fin en 2030.

- Le Projet 3 Land : Bâle Kleinhüningen, Huningue et Weil am Rhein
Restructuration du port fluvial de Bâle (Rhin <-> rail) avec habitations et développement urbain sur 80 ha : 3500 logements et 570000 m² de bureaux, industries et commerces.

- Contournement routier de Hésingue et Hégenheim :
Objectif est de réduire significativement le trafic routier mais le projet a été juste amorcé. Il n'est pas encore suffisamment avancé à cause des enjeux financiers et techniques rencontrés aujourd'hui.

- Piste cyclable entre Leymen et Rodersdorf :
Continuité dans le maillage du réseau des pistes cyclables où l'objectif du projet consiste à relier des pistes existantes.

Echanges divers et attentes des participants

Une feuille de route a été présentée par M. ZELLER avec quelques propositions approuvées par les membres :

- Connaitre le paysage institutionnel de la coopération transfrontalière au niveau local et régional,
- Identifier les particularités d'un projet transfrontalier (montage institutionnel, financier et technique, etc.),
- Suivre l'état d'avancement des projets en cours sur le territoire SLA,
- Discuter sur toutes thématiques liées aux affaires transfrontalières en fonction des attentes de la commission,
- Apprentissage des langues, et notamment de l'Allemand pour adultes au sein du pôle SLA,
- Suivi du flux transfrontalier.

8 - Divers

Grenouilles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Daniel BRUCKERT se chargera de faire traverser les grenouilles en période de frai à la sortie de la commune de Waltenheim (direction Geispitzen).

Haut-Rhin propre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'opération "Haut-Rhin propre" n'aura pas lieu en mars 2021 au vu de la situation sanitaire.

Mat orange

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'information concernant l'installation d'un mat orange a été réceptionnée à la mairie de Waltenheim.

Il est affiché sur le tableau d'affichage, disponible à la mairie et téléchargeable sur le site internet de la commune.

9 - Transfert des actifs financiers à Saint-Louis Agglomération - budget annexe assainissement

Dans le cadre de la loi NOTRe, Saint-Louis Agglomération a repris les compétences eau potable et assainissement à compter du 01/01/2020.

Vous trouverez dans le document ci-annexé l'état de l'actif financier des biens transférés établi par les services du Trésor Public.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver les montants de l'actif transféré ;

D'autoriser le Maire à signer le procès-verbal ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim

APPROUVE les montants de l'actif transféré ;

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal ci-annexé.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à WALTENHEIM
Le Maire,